

me instrument d'échange international. Pendant la Conférence, mes ministres ont rencontré officiellement les représentants du Royaume-Uni et d'autres pays de la Communauté des nations britanniques, en vue de stimuler davantage la coopération interimpériale; ils ont adopté, en ce qui concerne les questions monétaires et de finances, certaines résolutions dont vous serez saisis.

En juillet dernier, mon Gouvernement a institué une Commission royale pour faire enquête et rapport sur le fonctionnement du régime bancaire et monétaire au Canada, en ce qui concerne surtout les dispositions et le mécanisme de la Loi des banques, de la Loi des billets du Dominion, de la Loi financière, de la Loi du cours monétaire, et de l'utilité d'établir une institution centrale de banque. Vous serez invités à examiner des mesures législatives visant à l'établissement d'une Banque centrale, à l'extension et à la révision des chartes de banque qui ont été prolongées, à la dernière session du Parlement jusqu'au 1er juillet 1934; et à étudier également de nouveaux ajoutés et amendements à notre législation bancaire et monétaire.

Mon Gouvernement, de concert avec les représentants d'autres pays exportateurs de blé, de même qu'avec les représentants de pays importateurs de blé, en est venu à un accord tendant à soulager le marché mondial de l'influence désastreuse qu'a exercée sur les prix l'excédent anormal des approvisionnements de blé. Je suis heureux de constater que les parties à cet accord ont coopéré avec une efficacité qui s'est déjà traduite par l'amélioration des prix. Cet accord sera déposé devant vous.

Depuis la prorogation des Chambres, mon Gouvernement a offert dans le Royaume-Uni une émission publique d'obligations canadiennes. Pour la première fois depuis plus de quinze ans, le Canada négociait un emprunt sur le marché anglais. L'accueil fait à cet emprunt a été extrêmement encourageant, ce qui indique le caractère excellent du crédit canadien.

Mon Gouvernement a consacré une étude attentive à certaines mesures qui pourraient être adoptées en vue de l'établissement du crédit agricole à court et à moyen terme; il a invité les représentants des provinces à examiner les moyens par lesquels on pourrait donner un effet pratique aux recommandations faites dans ce sens par la Commission royale de la banque et de la monnaie.

Depuis la prorogation, mon Gouvernement, sous le régime de la Loi de secours de 1933, a continué d'aider financièrement les Provinces à acquitter leurs obligations constitutionnelles.

Mon Gouvernement a récemment tenu une Conférence avec les représentants de toutes les provinces, au cours de laquelle il a été décidé, à la suite d'une abondante discussion, qu'il était à désirer, dans l'intérêt national, de ne pas discontinuer entièrement les secours aux Provinces avant le retour de conditions plus normales. L'étendue de ces secours et la méthode de les procurer seront l'objet de pourparlers entre mon Gouvernement et les Gouvernements de chacune des Provinces.

Les représentants des diverses Provinces ont appuyé fortement les dispositions prises par mon Gouvernement en vue d'aider les célibataires chômeurs et sans-foyer dans les camps, en leur procurant du travail à même des entreprises d'intérêt national, jusqu'à ce que l'industrie puisse les absorber; ils ont également adhéré aux mesures adoptées en 1932 pour l'éta-

blissement de familles sur les terres; ces mesures ont été prolongées avec des résultats satisfaisants. Mon Gouvernement se propose de plus de soulager le chômage en affectant des sommes à des travaux et entreprises publics essentiels dans le Dominion.

Vous serez invités à étudier, entre autres, des mesures se rattachant à la Loi de l'accise, la Loi des compagnies, la Loi des juges, et la Loi des élections.

Membres de la Chambre des Communes,

Les comptes publics de l'année dernière vont être présentés. Vous aurez aussi à examiner, dans un bref délai, les crédits de l'année prochaine. Ils ont été préparés en vue d'effectuer de rigoureuses économies compatibles avec les exigences du service public.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'implore la divine Providence de bénir vos délibérations, confiant que vous accorderez aux mesures qui vous seront soumises votre entière sollicitude.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de s'en aller, et la Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend la séance.

## BILL DES CHEMINS DE FER

### PREMIERE LECTURE

Bill —, Loi concernant les chemins de fer  
—Le très honorable M. Meighen.

### ETUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion du très honorable M. Meighen, il est ordonné de prendre en considération, à la prochaine séance de la Chambre, le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

### PRESENTATION DES NOUVEAUX SENATEURS

L'honorable Guillaume-André Fauteux, C.R., de Salaberry (Québec), est présenté par le très honorable Arthur Meighen et l'honorable C.-P. Beaubien.

L'honorable Lucien Moraud, de La Salle (Québec), est présenté par le très honorable Arthur Meighen et l'honorable T. Chapais.

L'honorable Horatio Clarence Hocken, de Toronto (Ontario), est présenté par le très honorable Arthur Meighen et l'honorable G.-V. White.

L'honorable Alfred-Ernest Fripp, d'Ottawa (Ontario), est présenté par le très honorable Arthur Meighen et l'honorable G.-V. White.

L'honorable Louis Côté, d'Ottawa (Ontario), est présenté par le très honorable Arthur Meighen et l'honorable T. Chapais.

L'honorable Ralph-Byron Horner, de Blaine-Lake (Saskatchewan), est présenté par le très honorable Arthur Meighen et l'honorable A. Marcotte.

L'honorable Walter-Morley Aseltine, de Rosetown (Saskatchewan), est présenté par le